

Le groupe Macif propose à ses sociétaires les services de covoiturage et de location entre particuliers GoMore

Soucieux d'accompagner ses sociétaires dans leur mobilité, le groupe Macif collabore avec le leader européen du covoiturage sans frais de gestion, GoMore, pour permettre à ses sociétaires d'accéder à une combinaison de services de covoiturage et de location de voitures entre particuliers. Simples, rapides et sécurisées, les solutions de mobilité GoMore sont accessibles depuis un même site ou via leur application et peuvent permettre d'économiser plus de 25% de son budget annuel automobile¹.

Afin de renforcer la sérénité de ses membres, GoMore s'appuie en outre sur l'expertise de la Macif pour assurer automatiquement les locations de voitures entre particuliers proposées par son site.

A l'occasion de ce lancement, les sociétaires Macif bénéficient d'une offre de bienvenue exclusive² :

- 50 € offerts pour les nouveaux membres GoMore/sociétaires Macif mettant à disposition leur véhicule pour du covoiturage ou de la location entre particuliers³,
- 20 € offerts sur le premier trajet des sociétaires Macif membres de GoMore, locataires ou voyageant en tant que passagers⁴.

Le pouvoir de se déplacer facilement

Les propriétaires mettent à disposition leur véhicule depuis la plateforme GoMore ; les utilisateurs peuvent en disposer à la location ou pour organiser un co-voiturage selon leurs souhaits.

La Macif a été choisie par GoMore pour assurer la nouvelle communauté de location entre particuliers lancée en juin 2016 en France. Les véhicules sont proposés sur www.gomore.fr et via le site Macif www.macif.fr/covoiturage. Ils bénéficient **sur la durée de la location des garanties d'assurance et d'assistance de la Macif, sans frais supplémentaires ni formalités particulières**. Grâce à son réseau de plus 50 000 membres en France et à la qualité des services de la Macif, GoMore entend devenir une marque de référence de location de voitures entre particuliers et de co-voiturage.



DES GARANTIES ESSENTIELLES POUR ROULER SEREINEMENT⁵

Dans le cadre de la location de véhicule entre particuliers, le propriétaire et les utilisateurs du véhicule bénéficient de :

- La garantie responsabilité civile,
- L'assurance tous risques du véhicule,
- La garantie corporelle pour le conducteur,
- L'assistance Macif 7j/7 et 24h/24 dès le 1^{er} km en cas de panne ou d'accident du véhicule loué.

La Macif, assureur de référence de l'éco-mobilité

En tant que mutuelle d'assurance de l'économie sociale, la Macif a toujours eu à cœur d'anticiper les mutations sociales liées à l'usage des véhicules et de se positionner comme apporteur de solutions responsables socialement et économiquement.

Le groupe Macif soutient et encourage l'utilisation de modes de déplacements alternatifs et contribue à en favoriser l'accès aux personnes vulnérables (seniors, personnes à mobilité réduite, en situation de précarité, isolées, etc.).

Depuis 7 ans, la Macif accompagne les innovations dans ce domaine en assurant différentes structures associatives d'auto-partage.

¹ Moyenne obtenue sur 109 répondants dans le cadre de la location de voitures entre particuliers. Enquête nationale sur l'autopartage entre particuliers - rapport ADEME 2015.

² Offres de bienvenue soumises à conditions, non rétroactives et non cumulables avec d'autres offres en cours sur gomore.fr, valables une fois par sociétaire Macif (hors personnes morales) membre du site gomore.fr, du 20 juin au 31 août 2016, accessibles sur www.macif.fr/covoiturage.

³ L'opération « 50€ de carburants offerts aux conducteurs/propriétaires MACIF » est une opération promotionnelle, réservée aux sociétaires de la MACIF conducteurs/propriétaires réalisant leur premier trajet ou aux propriétaires ayant effectué leur première location via le site gomore.fr entre le 20 juin 2016 et le 31 août 2016 (inclus). Voir conditions et modalités de l'offre sur www.macif.fr/covoiturage.

⁴ L'opération « 20€ offerts aux passagers et locataires MACIF » est une opération promotionnelle, réservée aux sociétaires de la MACIF passagers/locataires réalisant leur premier trajet via le site gomore.fr entre le 20 juin 2016 et le 31 août 2016 (inclus). Elle est limitée à 1000 coupons numériques « MACIFETE16 » (d'une valeur de 20€). Voir conditions et modalités de l'offre sur www.macif.fr/covoiturage.

⁵ Les garanties sont accordées dans les conditions et limites du contrat souscrit par la société GoMore auprès de la Macif au bénéfice des utilisateurs de son dispositif d'auto partages, dont la notice est disponible sur le site gomore.fr.



Groupe aux valeurs mutualistes, nous réunissons près de 5 millions de sociétaires et clients pour protéger ce qui est essentiel à chacun – sa vie, ses proches, ses biens. Gérant plus de 18 millions de contrats au 1^{er} janvier 2016 (en assurances de dommages, santé/prévoyance, banque et assurance vie), le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 6,1 milliards d'euros en 2015. Plus d'infos sur www.macif.fr